

COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 29 mars 2023

Présents

Pour la Mairie :

- Danièle PETINIAUD GROS, Maire
- Etienne CAILLAUD, 1er Adjoint en charge du port de plaisance
- Dan PAPOT direction des services généraux
- Boris Monchy, maître de port

AUPAR : Jean-Claude Bénard

CNAR : Jean Pierre Patrucchi

CLUPP : Marina Ducharme, Jean Claude Périn

Professionnels : Pierre Blondeau

Ordre du jour

- Résultats financiers du port 2022
- Budget primitif du port 2023
- Questions diverses

RESULTATS FINANCIERS 2022

Les données chiffrées ont été présentées oralement avec précision, celles-ci seront transmises par écrit par la Mairie ultérieurement.

Le budget 2022 présente un déficit qui a été couvert par les reports de 2021 ce qui permet un résultat positif.

BUDGET 2023

- Il est prévu un budget de 1 350 000 € (chiffre arrondi) qui respecte les obligations de la fiscalité publique recettes = dépenses.

Les recettes sont constituées :

- de la location des terrains appartenant au port (terrasses restaurants, shipchangers, petite gare)
- de la redevance des usagers

Les charges sont constituées :

- des dépenses de personnel : 4 agents à l'année et renfort d'une personne pour l'été
- achat de matériel (désherbeur...)
- entretien des infrastructures du port (chaîne pour le chenal du curé ...)
- divers aménagements prévus (ponton avant-port, en sachant qu'avant une étude de solidité du quai doit être faite, cela pourrait créer environ 15 places pour des petits bateaux en saison, réfection toiture et désamiantage des ateliers techniques du port)
- frais de voirie portuaire (reprise de la voie qui va à la base nautique, abîmée notamment par le passage des camions pendant les travaux et mise aux normes de la piste cyclable qui est à la charge du port et non de la CDC)

QUESTIONS DIVERSES

Dragage

cette année (avant le début de la saison) pour éliminer la bosse qui se trouve « au milieu » du chenal la mairie aimerait retirer 5000 m³ de vase en la déplaçant à proximité pour un coût d'environ 60 000€, en sachant que ce type de dragage n'est pas une solution pérenne (la bosse se reformera dans un avenir proche) mais une autre solution plus pérenne aurait un coût très élevé et demanderait des autorisations très longues à obtenir

ce « petit » dragage est sujet aussi à autorisation et celle-ci est encore en attente du fait du changement récent du secrétaire général de la préfecture et d'une éventuelle nouvelle concession de parc à huîtres dans le Fier là où le sable devait être mis

un nouveau rendez-vous a été pris avec la DDTM et la Préfecture le 17 avril, les associations et le Clupp sont invités à y participer afin de démontrer que le port d'Ars a besoin du dragage du chenal qu'il en a le budget et qu'il manque juste leur autorisation

La Mairie a provisionné 730 000€ pour le dragage, si on retire de cette somme un solde du dragage du nouveau port de 52 000€ ainsi que les 60 000€ pour le « petit » dragage du chenal, il reste 618 000€ pour un futur dragage pérenne du chenal, la Mairie dépose un dossier pour un enlèvement de 25 000 m³ de sable et cherche à valoriser/vendre ce sable

En résumé il reste 3 dragages à réaliser :

- la bosse du chenal « normalement » en 2023
- le chenal dans son entièreté :
 - le Clupp demande s'il serait possible de partager les frais de dragage du chenal avec d'autres entités concernées par le Fier (mairies voisines, ostréiculteurs ...), la Mairie pense que non
 - l'Aupar propose :
 - que le port remette des amodiations en vente, la Mairie répond que ces sommes iraient dans le budget investissement et donc ne pourraient servir au fonctionnement du port donc à son dragage et ferait diminuer les recettes de fonctionnement du port
 - de faire une demande exceptionnelle à l'administration pour que le budget du dragage soit passé en amortissement/investissement et non en entretien/exploitation, la Mairie fait observer que l'administration fiscale interdit ce type de transfert de charges dans les budgets des mairies
- Le vieux port (pas de date prévue à ce jour)

Reprise du port par le département

La Mairie annonce que cette éventualité n'est pas à l'ordre du jour tant que le port peut s'assumer la Mairie le garde mais la Mairie a conscience que le coût et la faisabilité du dragage du chenal est un problème et que le département lui aurait les moyens de le faire

La mairie ne sait pas si le département souhaite racheter le port d'Ars, tout comme il a récupéré ceux de Saint Martin et de La Flotte, l'Aupar suggère de leur demander.

Si le port venait à passer au département, il faudrait pouvoir négocier le périmètre du port afin que la Mairie garde les revenus des terrasses et des bâtiments

Phénomène d'électrolyse

Pour réduire les nuisances du phénomène d'électrolyse notamment dans le nouveau port, la Mairie a contacté la société Géocorail qui a mis au point un système par courant électrique faible (celui-ci serait alimenté par le courant qui se trouve sur les pontons et « courrait » sur les piliers des pontons et serait sans risques)

Travaux de la cabane de l'écluse du nouveau port

Ceux-ci ont pris du retard, ils seront normalement terminés début avril ce qui permettra de finaliser les travaux de l'écluse

Rideau à bulles

Ce système comporte un tube horizontal avec des trous qui va être posé sur le radier du nouveau port, un compresseur insuffle de l'air ce qui forme un rideau de bulles pour empêcher les sédiments de rentrer dans le port et lorsqu'une chasse est faite ces sédiments restés devant le port s'évacueront

Son coût est d'environ 5 600€ il ne nécessite pas d'entretien

Si l'opération est bénéfique la Mairie étudiera la possibilité de mettre un système similaire à l'intérieur des bassins

L'Aupar relaie l'information suivante :

L'URCAN organise avec la SNSM une matinée sur la sécurité le 29 avril autour du bassin des optimists

Fait à Ars le 5 avril

Le CLUPP